

Tableau FSGT

Tarif 2027 de la licence FSGT.

CATEGORIE	COTISATION FEDERALE AVEC ASSURANCE SANS OPTION	COTISATION CLUB	TOTAL SANS TIMBRE	TIMBRE CYCLOSPORTIVE +COMPETITION	TOTAL AVEC TIMBRE
ADULTE 18 ANS ET +	50.60€	16.00€	66.60€	9.80€	76.40€
JEUNE B NE EN 2009 A 2013	38.90€	16.00€	54.90€	9.80€	64.70€

Vous souhaitez adhérer à la FSGT

Lire et renseigner les pièces jointes :

- Le questionnaire de santé ; nous ramener l'attestation pour les majeurs (es) dument rempli et signer.
- La fiche d'information d'assurance.
- La demande de licence et de timbre.

Pour des raisons de commodité imprimer votre dossier avant de venir à l'AG.

Cordialement le bureau.



DEMANDE DE LICENCE 2026/2027

CLUB :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Tél : ---/---/---/---/---

Autorisation : Droit à l'image ☐ oui ☐ non
Offre Commerciale ☐ oui ☐ non
Newsletters ☐ oui ☐ non

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné.....agissant en qualité de représentant légal,
déclare autoriser l'enfant
A pratiquer le sport.....
Fait à le
Signature :

Autorisez-vous la Commission à donner vos coordonnées postales, courriel **uniquement aux sponsors** calendrier de la commission s'ils étaient amenés à en faire la demande, pour des promotions commerciales ?

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Je soussigné (e) atteste avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant notice d'information des garanties individuelles Accident.

- ☐ de souscrire les garanties de base individuelle Accident
☐ de ne pas souscrire les garanties de base individuelle Accident

Je soussigné (e) atteste avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative au contrat de prévoyance SPORTMUT FSGT ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel à la suite d'un accident de sport survenu pendant la pratique des activités garanties en sus des garanties de base individuelles Accident.

- ☐ De souscrire aux garanties complémentaires SPORTMUT
☐ De ne pas souscrire aux garanties complémentaires SPORTMUT

DEMANDE de TIMBRE DE CATEGORIE CYCLISME

Avez-vous pratiqué le Cyclisme en Compétition

☐ Oui - Quelle année (dernière date) : ☐ Non

Quelle(s) Fédération(s) Quelle(s) catégorie(s) de valeur

- ☐ FSGT
☐ UFOLEP
☐ FFC Nbre Pts

Quel Club :

CATEGORIE DE LICENCE (Age)	Catégorie de Valeur (souhaitée)		
	Route	Cyclo-cross	VTT
Dirigeant (Fonction au sein du club)			
Pré licencié(e) né(e) après 2018			
Poussin né en 2016 & 2017			
Pupille né en 2014 & 2015			
Benjamin né en 2012 & 2013			
Minime né en 2010 & 2011			
Cadet né en 2008 & 2009			
Junior né en 2006 & 2007			
Espoir né en 2002-03-04-05			
Senior né de 1985 à 2001			
Vétéran né de 1975 à 1984			
Super Vétéran né de 1965 à 1974			
Ancien né en 1964 et avant			

Demande de descente de Catégorie

☐ Route ☐ Cyclo-Cross

Catégorie de Valeur actuelle : Catégorie d'Age :

Motivation de la demande :

-
-

Vos 5 dernières courses (jour, mois, année, lieu, place) :

1.
2.
3.
4.
5.

Fait à : Le :

Signature du demandeur (Précédée de la mention, « lu et approuvé »)

Signature du Président



PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE FSGT POUR LES MAJEUR-ES

Madame, Monsieur,

Vous pratiquez une ou plusieurs activités sportives en FSGT qui ne rentrent pas dans les activités à contraintes particulières ([article L.231-2-3 du Code du sport](#)), et vous sollicitez une première demande de licence FSGT ou son renouvellement.

Au préalable à votre demande de licence, votre club vous a remis les deux formulaires suivants :

- Le **questionnaire de santé** (Cerfa n° 15699*01) que vous devez renseigner et conserver
- La **présente attestation** que vous devez signer et remettre à votre club qui la conservera

SI VOUS AVEZ RÉPONDU « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre à votre club la présente attestation.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire de santé, vous devez :

- **Solliciter un certificat médical auprès d'un-e médecin.** Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du-des sports que vous souhaitez pratiquer avec votre club datant de **moins de six (6) mois** par rapport à la date de votre demande de licence FSGT auprès du club.
- **Remettre le certificat médical à votre club qui le conservera.** Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous avez renseigné, vous est strictement personnel. Vous n'avez pas à le remettre à votre club. Nous vous informons aussi que les réponses apportées au questionnaire de santé par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive.



ATTESTATION POUR LES MAJEUR.ES

(À RENSEIGNER, À SIGNER ET À REMETTRE OBLIGATOIREMENT PAR L'ADHÉRENT·E AU CLUB)

Je soussigné·e, (Nom et Prénom du de la licencié·e) :

N° de licence FSGT : Saison sportive ou année :

Adhérent·e du club :

J'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FSGT ci-dessus et avoir renseigné le questionnaire de santé pour les sportifs majeurs (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par mon club. Et, par la présente, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à , le

Pour dire et valoir ce que de droit, (Signature du/de la licencié·e majeur·e)

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission de Cyclotourisme 31

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax. : 05..34.36.12.44



CHARTRE D'UTILISATION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE - VAE au sein des Clubs Cyclotouristes FSGT

La pratique du cyclotourisme, activité sportive de loisir et de plein air, touristique et culturelle, excluant la compétition, est exclusivement pratiquée à l'aide de vélo à assistance électrique (VAE) par la seule force musculaire. La pratique du « VAE », c'est aussi une possibilité pour accueillir les personnes ayant des problèmes de santé ou physiques, et pouvoir ainsi leur permettre de prolonger ou d'intégrer la pratique du cyclotourisme, de ce fait l'utilisation de VAE est autorisée au sein des Clubs Cyclotouristes FSGT.

Le licencié pratiquant le « VAE », s'engage :

- à respecter les principes fondamentaux du cyclotourisme.
 - à pratiquer au sein du Club sur un « VAE » en conformité avec le code de la route, article L317-1, puissance moteur 250 watts et vitesse limitée à 25 km/h. L'usage du « VAE » sera autorisé pendant les sorties individuelles, les sorties du club et l'ensemble des manifestations de cyclotourisme.
- L'assureur fédéral prend en compte le vélo à assistance électrique utilisé selon les modalités légales et celles définies par la FSGT.

L'usage de « VAE » non conformes aux exigences légales, engage la responsabilité pleine et entière du pratiquant en cas d'accident.

Nom : Prénom :

Nom du CLUB :

N° Licence :

Je **m'engage** à respecter la charte d'utilisation du Vélo à Assistance Electrique

Le.....à.....

Signature :

à conserver par le CLUB.